



COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 20 MAI 2015

Date de la convocation : 4 mai 2015

Sous la présidence de Monsieur le Doyen d'âge

Présents :

Mr Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Monsieur Philippe COURBE (Titulaire), Monsieur André MATHIA (Titulaire), Monsieur Hervé GAYRARD (Titulaire), Monsieur Jean Louis d'ANGLADE (Suppléant), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Julio CARBALLO (Titulaire), Monsieur Serge BAUDY (Suppléant), Monsieur Gérald GOUTANIER (Titulaire), Monsieur François DAURAT (Titulaire), Monsieur Francis DUSSILLOLS (Suppléant), Monsieur Nicolas TARBES (Titulaire), Monsieur Ludovic MANSUY (Titulaire), Monsieur Bernard LAVIE COMBOT (Suppléant), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur Patrick BAUDIN (Titulaire), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Gilles COUTREAU (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Monsieur Patrick PELLETON (Titulaire), Monsieur Philippe BLAIN (Suppléant), Monsieur Alain DIDIER (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Monsieur Pierre Emmanuel MARTINEZ (Suppléant), Madame Anne Laure FABRE NADLER (Titulaire), Monsieur Dominique FEDIEU (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (Titulaire), Madame Carole VEILLARD (Titulaire).

**DÉLIBÉRATION N°20150520-001
ÉLECTION DU BUREAU SYNDICAL**

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°20150520-001 ÉLECTION DU BUREAU SYNDICAL

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Doyen d'âge,
Assisté par Monsieur Anacleto ALFONSO, Secrétaire de séance,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau Bureau Syndical suite au renouvellement des Conseillers Départementaux consécutivement aux élections départementales des 22 et 29 mars,

CONSIDÉRANT que la majorité absolue des délégués est présente,

VU les articles L 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 10.1 des statuts du Syndicat mixte Gironde Numérique ayant été créé par arrêté préfectoral en date du 1^{er} août 2007,

VU le chapitre 1 du règlement intérieur du Syndicat mixte Gironde Numérique,

Sont élus, membres du Bureau Syndical, les délégués syndicaux suivants :

Composition du Bureau:

- Monsieur Pierre DUCOUT, Président,
- Monsieur Matthieu ROUYEYRE, 1^{er} Vice-Président,
- Monsieur Alain RENARD, 2^{ème} Vice-Président,
- Monsieur Bernard LAURET, 3^{ème} Vice-Président
- Monsieur Anacleto ALFONSO, Secrétaire,

Les membres du Bureau exercent leurs fonctions pendant une durée de trois ans.

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 20 mai 2015

Pour expédition conforme,

Monsieur le Doyen d'âge

Pierre DUCOUT

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr